



6030 - Manger chez celui qui ne prie pas et vend du vin

question

Question : Si son ami vend du vin dans son magasin...en fait l'essentiel de son commerce est constitué par cette denrée.. et n'accomplit pas les prières, puis-je manger chez lui?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il n'est pas permis à une femme musulmane d'avoir un ami qui ne soit pas un très proche parent.....Celui qui ne prie pas n'est pas musulman , compte tenu du hadith: **Ne sépare l'homme de l'infidélité que l'abandon de la prière.** Si la provenance de ses biens est illicite, ne mangez pas chez lui.C'est un étranger par rapport à vous, un mécréant à cause de son abandon de la prière, et la source illicite de ses biens.Quel bien peut on trouver dans sa compagnie et le fait de manger chez lui? Craignez Allah et éloignez-vous de lui immédiatement.

Nous demandons à Allah la paix et la sécurité.